Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En attendant la révision de la LAMal: Accord entre assureurs et cantons ratifié par le Conseil d'Etat

En attendant la révision de la LAMal: Accord entre assureurs et cantons ratifié par le Conseil d'Etat

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 août 1998

Révision LAMal